



DÉCISION n° 2025/08/0315

Objet : attribution du « Marché de travaux d'aménagements extérieurs du centre commercial à Vauvert ».

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique
D-2506-003677

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2123-1 relatif aux marchés publics passés selon la procédure adaptée,

VU la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

CONSIDÉRANT l'appel public à la concurrence, envoyé à la publication sur le Site Internet de la Ville, le Site « <http://webmarche.adullact.org> » et le Site du Bulletin Officiel des annonces de marchés publics « BOAMP.fr », le 14 mars 2025,

CONSIDÉRANT le résultat de la consultation des entreprises pour le marché,

DÉCIDE

Article 1 : le lot n°1 (Terrassement Généraux-Voirie-Réseaux Divers) du « Marché de travaux d'aménagements extérieurs du centre commercial à Vauvert » est signé entre la Commune et le groupement des entreprises **LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (mandataire)**, 5 Zone d'Activités Peire Plantade, RD 226, 30190 MOUSSAC, **CISE TP (co-traitant)**, 3 impasse Raphaël Garcin, 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON et **DAUDET ELECTRICITE (co-traitant)**, 156 chemin des Faïsses, 30260 CRESPIAN

L'offre est acceptée pour un montant de 285 451,30 euros HT soit 342 541,56 euros TTC, correspondant à la variante 1 de la consultation.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Article 2 : le lot n°2 (Espaces verts) du « Marché de travaux d'aménagements extérieurs du centre commercial à Vauvert » est signé entre la Commune et la société **DAUDET PAYSAGES**, 6 rue Domitienne, ZA La Broue, 30300 JONQUIERES SAINT VINCENT.

L'offre est acceptée pour un montant de 35 00,00 euros HT soit 42 000 euros TTC, correspondant à la solution de base de la consultation.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Article 3 : les conditions techniques et financières de l'exécution de la mission sont fixées par le marché signé par les parties.

Article 4 : Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de la commune, sur l'imputation suivante : 21-2112-518-502-824.

Article 5 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 04 AOUT 2025

*Pl le maire,
L'adjointe déléguée aux finances,
aménagement urbains et voirie, travaux,
réseaux eaux et assainissement, patrimoine
et cimetières,*



Annick Chopard

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le 04 AOUT 2025
- sa notification le.....
- sa publication le 04 AOUT 2025

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier